

Changements dans la population de la Macédoine et de la Thrace

E. Colin

Colin Elicio, . Changements dans la population de la Macédoine et de la Thrace. In: Annales de Géographie. 1926, t. 35, n°197. pp. 475-476.

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

école pratique de bateliers du Rhin, qui permettra de satisfaire aux besoins de notre navigation.

Changements dans la population de la Macédoine et de la Thrace. — La Convention de Lausanne du 30 janvier 1923, réglant les conditions de l'échange des populations grecques et turques, avait pour effet le transfert de 350 000 Musulmans de Macédoine en Anatolie et celui de 1 500 000 Grecs et Arméniens d'Anatolie et de la Thrace orientale en Nouvelle-Grèce, et principalement en Thrace occidentale et en Macédoine¹. Cet exode en masse ne saurait nous étonner sur des territoires où se mélangent des groupes de populations variées, animés à l'endroit les uns des autres de haines inexorables qu'avivent les religions, et que les fréquents changements de frontières permettent d'assouvir. Les Balkans ont été de tout temps le pays de l'instabilité ; toutefois, il n'y a pas eu dans l'histoire, sauf au début du moyen âge, de période plus féconde en migrations que celle qui s'étend de 1912 à 1924.

Les deux guerres balkaniques, de 1912-1913, la guerre mondiale de 1914, les révolutions russe et turque ont provoqué d'incessants mouvements dont le plus récent, qui a été prévu à Lausanne, réglementé et dirigé par la Société des Nations, soutenu par un emprunt international et des œuvres privées, semble devoir marquer le terme. De cet ensemble de migrations résulte un fait nouveau qui mérite d'être signalé ; la structure démographique des États du Proche-Orient perd cette complexité dont le nom de Macédoine était devenu le symbole ; les minorités ethniques, dont le maintien et la sauvegarde ont tant préoccupé les reconstructeurs de la Nouvelle-Europe, sont ou supprimées ou réduites à des chiffres insignifiants.

La démonstration vient d'en être faite, du moins pour ce qui concerne la Macédoine grecque, les Thraces occidentale et orientale, par le délégué grec à la Commission pour l'échange des populations en 1923-1924, A.-A. PALLIS. En sa qualité de commissaire dans les divers organismes créés par le gouvernement hellénique, ou de gouverneur de Salonique, il a collaboré en personne, depuis 1913, au transport et à l'établissement des émigrants ; il a pu compiler en même temps toutes les statistiques et les rapports officiels. Ainsi a-t-il dressé le bilan suivant².

D'octobre 1912, date où commence la guerre balkanique, à la fin de 1924, dix-sept migrations ont affecté les territoires thraces et macédoniens : en 1912, 10 000 Turcs fuient devant les armées alliées ; c'est le tour de 15 000 Bulgares, en 1913, pendant le second épisode de la guerre ; 5 000 Grecs des districts cédés à la Bulgarie, autant des districts devenus serbes passent en Macédoine grecque où les rejoignent 5 000 Grecs du Caucase, attirés par la victoire de leurs compatriotes. En 1914, le gouvernement bulgare, pour faire place à ses ressortissants macédoniens, expulse de Thrace occidentale 40 000 Grecs qui se réfugient en Macédoine et en Vieille-Grèce. Après la paix balkanique, le gouvernement turc entraîne, par une vigoureuse propagande, 110 000 à 115 000 Musulmans à quitter la Macédoine centrale et orientale pour la Thrace

1. JACQUES ANCEL, *Les migrations de peuples dans la Grèce actuelle* (*Annales de Géographie*, XXXIV, 1925, p. 277-280).

2. A.-A. PALLIS, *Racial Migrations in the Balkans during the years 1912-1924* (*Geographical Journal*, LXVI, 1925, p. 315-331).

orientale et les côtes Ouest d'Anatolie, tandis que, afin d'obliger la Grèce à rendre les îles de la mer Égée, il expulse 100 000 Hellènes, qui vont s'établir en Macédoine. Pendant la guerre mondiale, l'armée bulgare déporte 36 000 Grecs de Macédoine orientale ; les survivants, au nombre de 17 000, réintègrent leur patrie aussitôt après l'armistice. L'occupation, par les armées grecques, de Smyrne et de la Thrace en 1918-1919, provoque le retour des Grecs expulsés en 1914, soit 140 000 ; en 1919, 55 000 Grecs chassés de la Russie méridionale et du Caucase par la révolution bolchevique sont installés en Macédoine, et 1 200 réfugiés russes et soldats de l'armée de Wrangel à Salonique. La même année une convention est signée entre la Grèce et la Bulgarie pour faciliter la migration de leurs minorités respectives : en cinq ans 27 000 Bulgares abandonnaient la Macédoine. Après le désastre grec d'Asie Mineure, la population hellénique de l'Asie Mineure occidentale et de la côte de la mer Noire se réfugie en Grèce ; de même, aussitôt après la convention de Moudania, par laquelle les Alliés acceptaient de rendre la Thrace orientale et Constantinople aux Kemalistes, la plus grande partie des Grecs et des Arméniens de cette province et de la ville, par crainte des représailles turques, abandonnent leur domicile : 200 000 sont installés en Macédoine et 120 000 en Thrace occidentale.

Enfin a lieu l'exode général que la convention de 1923 a réglé.
Les résultats ne laissent pas d'être suggestifs :

Macédoine.

	1912	p. 100	1925	p. 100
Grecs	513 000	42,6	1 277 000	88,3
Bulgares	119 000	9,6	77 000	5,3
Musulmans	475 000	39,3	2 000	0,1
Divers	98 000	8,2	91 000	6,3
Total	1 205 000	100	1 447 000	100

Thrace occidentale.

	1912	p. 100	1925	p. 100
Grecs	87 000	36,7	189 000	62,1
Bulgares	35 000	14,7	23 000	7,5
Musulmans	111 000	46,8	84 000	27,6
Divers	4 000	1,8	8 000	2,8
Total	237 000	100	304 000	100

Thrace orientale.

	1912	p. 100	1925	p. 100
Grecs	253 000	44,5	0	0,0
Bulgares	50 000	8,7	1 000	0,3
Musulmans	253 000	39,1	370 000	95,0
Arméniens	24 000	4,2	0	0,0
Divers	19 000	3,5	19 000	4,7
Total	599 000	100	390 000	100

Il faut noter la singulière unité de la population de la Thrace orientale, devenue entièrement musulmane. Il ne reste plus de Grecs dans la Turquie d'Europe d'aujourd'hui, que ceux qui habitent la ville même de Constantinople, exemptés de l'échange par l'article 2 de la convention de Lausanne.